

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Membres votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 10H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué le 16 mars par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude BEAULIEU, doyen des membres du conseil.

PRESENTS : Mmes et MM., Cl. BEAULIEU, M. COUTANT, F-X. De PUYBAUDET, L. DEVEAUX, S. DRAGOMIR, Cl. FREMERY, P. GARDIN, Ch. GELLY, F. GUIONNET-SEGUIN, I. LAVAUZELLE, F. MAQUET, N. OZENNE, D. ROCHE, Ch. ROCHER, C. TERNET.

Madame Carole TERNET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-02-01 – Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et demande s'il y a des candidats. La candidature suivante est présentée :

- Monsieur Christian ROCHER

Le Président invite le conseil à procéder à l'élection du Maire
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : .15.

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 02

Nombre de suffrages exprimés : .13

Majorité absolue : .8.

Ont obtenu :

- Monsieur Christian ROCHER 12 voix (douze voix)
- Monsieur Dominique ROCHE. 1 voix (une voix)

- Monsieur Christian ROCHER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) maire et immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le Président



22 03 2026